

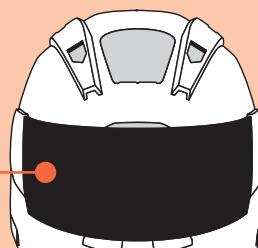


# Vêtements de protection obligatoires à porter lors des cours pratiques de cyclomoteur

OBLIGATOIRE

## Casque

- Conforme aux normes
  - Avec visière ou lunettes de protection\*
- \* Protection visuelle non obligatoire en circuit fermé



OBLIGATOIRE

## Blouson ou vêtement à manches longues

OBLIGATOIRES

## Gants

OBLIGATOIRE

## Pantalon long

OBLIGATOIRES

## Bottes ou chaussures fermées

RECOMMANDÉS

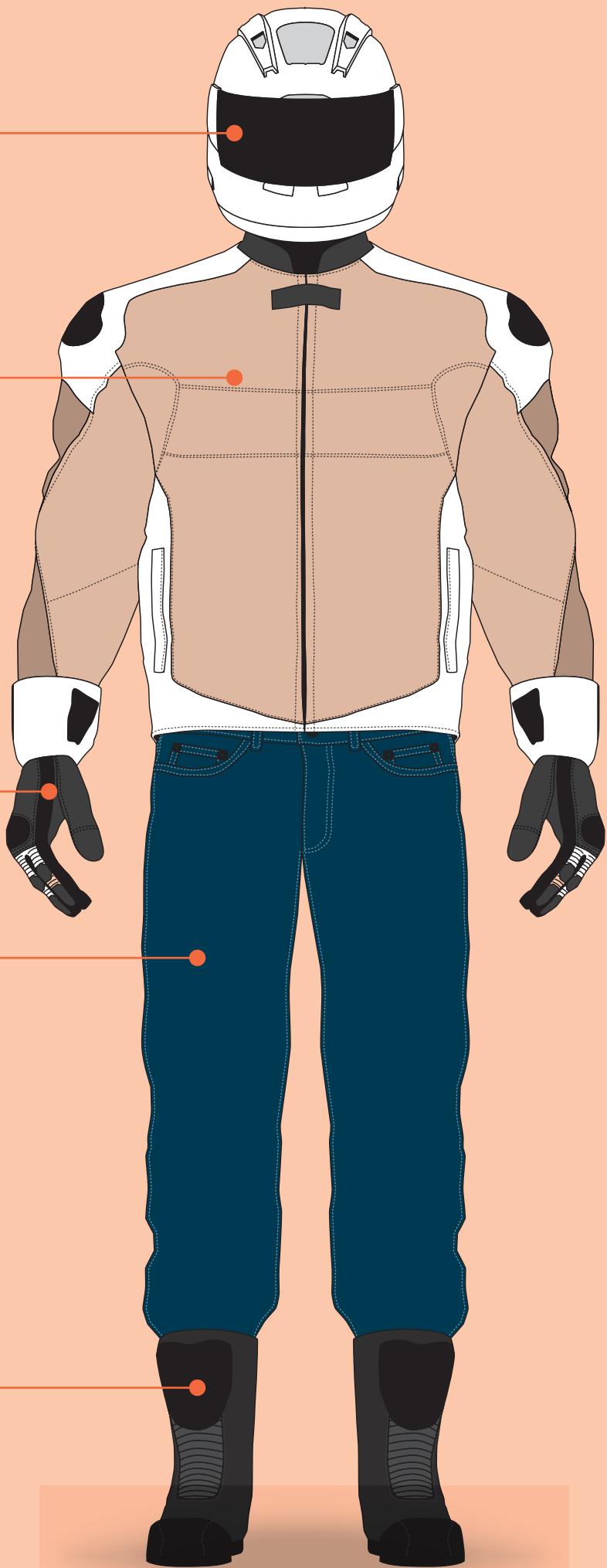
## Casque intégral

- Pour une meilleure protection

## Vêtements de protection conçus pour la moto

- En cuir ou en textile antiabrasion\*
- Homologués
- De couleurs voyantes

\* Le textile antiabrasion a une résistance accrue en cas de frottement intense et prolongé sur une surface abrasive, comme l'asphalte ou le béton.



Société de l'assurance  
automobile

Québec

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité